

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 360

présenté par

Mme Ressiguié, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 49, insérer l'alinéa suivant :

« Pour garantir la qualité des formations dans l'enseignement supérieur français, un plan d'investissement dans l'enseignement supérieur public est programmé : il augmente le nombre de places offertes aux étudiants, il prévoit un plan de recrutement massif d'enseignants-chercheurs et des moyens matériels pour les universités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Loin de partager l'enthousiasme du rapport annexé sur l'état du système universitaire français, nous dénonçons la politique de destruction de l'université française liée en particulier aux diverses cures d'austérité qu'elle doit subir.

L'un des indicateurs est le taux d'encadrement par étudiant, qui n'a cessé de se dégrader. Un syndicat, le Snptes, estime ainsi qu'après l'afflux record d'étudiants à la rentrée 2020, ce sont 36 000 agents qui manquent pour revenir à un taux d'encadrement de 15 étudiants par enseignant (taux de 2007 et correspondant la moyenne des pays de l'OCDE), l'équivalent de 4,5 fois l'université d'Aix-Marseille.

Nous demandons donc un plan d'investissement dans l'enseignement supérieur, qui augmente le nombre de places offertes aux étudiants, prévoit un plan de recrutement massif d'enseignants-chercheurs et des moyens matériels pour les universités. L'Etat doit garantir une place pour chaque étudiant dans la filière de son choix.